

Code INSEE : 25073

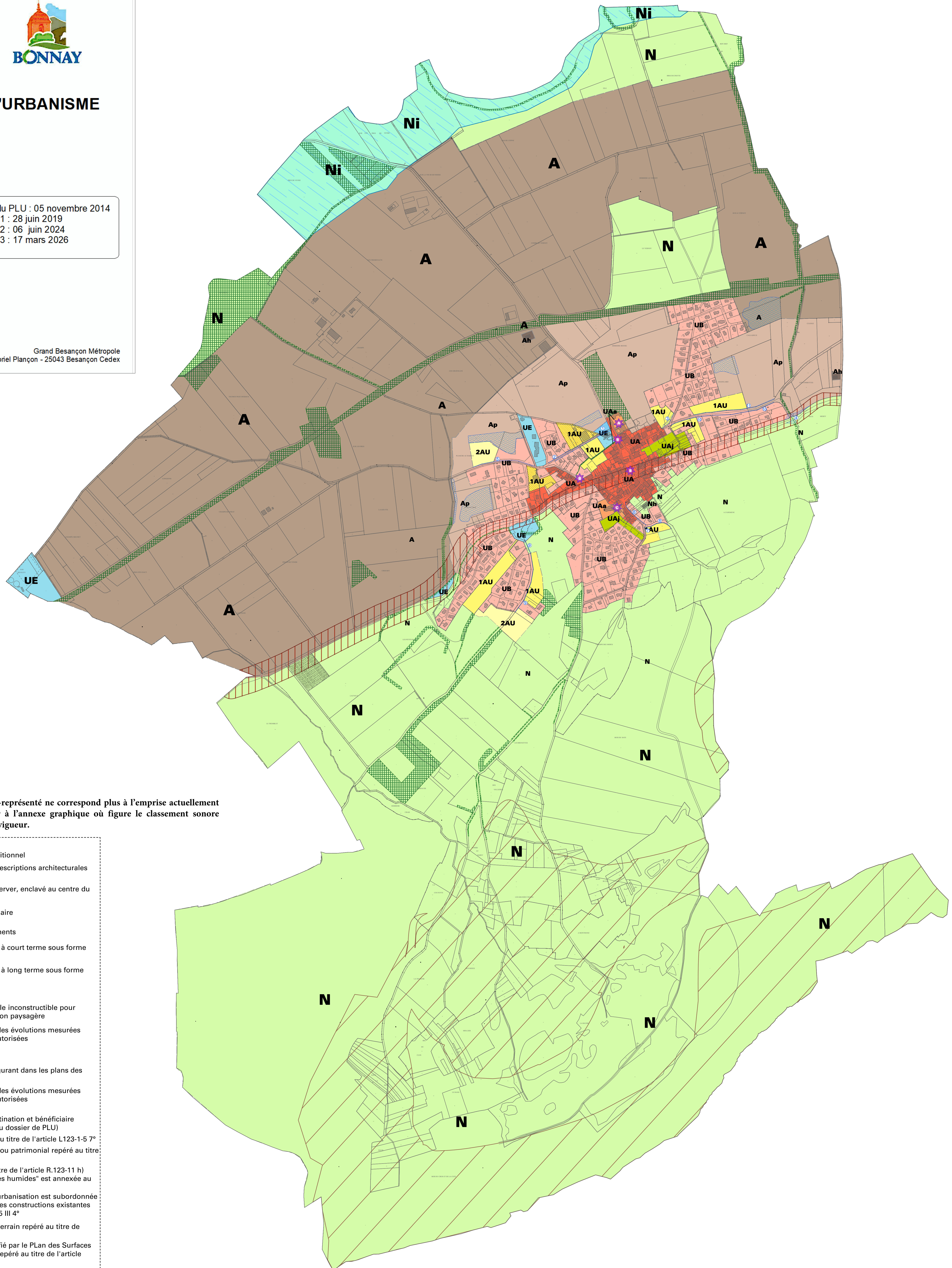


Plan de Zonage d'ensemble 1/5000

Approbation du PLU : 05 novembre 2014
Mise à jour n°1 : 28 juin 2019
Mise à jour n°2 : 06 juin 2024
Mise à jour n°3 : 17 mars 2026



Grand Besançon Métropole
City - 4 rue Gabriel Plançon - 25043 Besançon Cedex



Le périmètre du classement sonore ci-représenté ne correspond plus à l'emprise actuellement en vigueur. Il convient de se référer à l'annexe graphique où figure le classement sonore conformément aux arrêtés de 2021 en vigueur.

LEGENDE

- | | |
|---|---|
|  | Zone centrale - habitat traditionnel |
|  | Secteur bénéficiant de prescriptions architecturales particulières |
|  | Secteur de jardins à préserver, enclavé au centre du village |
|  | Zone d'extension pavillonnaire |
|  | Zone réservée aux équipements |
|  | Zone d'urbanisation future à court terme sous forme d'opération d'ensemble |
|  | Zone d'urbanisation future à long terme sous forme d'opération d'ensemble |
|  | Zone agricole |
|  | Secteur de la zone agricole inconstructible pour des raisons de préservation paysagère |
|  | Secteur de la zone A où des évolutions mesurées des constructions sont autorisées |
|  | Zone naturelle |
|  | Zone B de la servitude figurant dans les plans des zones submersibles |
|  | Secteur de la zone N où des évolutions mesurées des constructions sont autorisées |
|  | Emplacement réservé (destination et bénéficiaire précisés dans la pièce 3c du dossier de PLU) |
|  | Haie et boisement répertorié au titre de l'article L.123-1-5 7° |
|  | Secteur d'intérêt paysager ou patrimonial répertorié au titre de l'article L.123-1-5 7° |
|  | Zone humide répertoriée au titre de l'article R.123-11 h) (l'étude "Inventaire de zones humides" est annexée au PLU) |
|  | Secteur où l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la démolition préalable des constructions existantes au titre de l'article L.123-1-5 III 4° |
|  | Risque de mouvement de terrain répertorié au titre de l'article R.123-11 b) |
|  | Risque d'inondation identifié par le Plan des Surfaces Submersibles de l'Ognon répertorié au titre de l'article R.123-11 b) |
|  | Périmètre de nuisances sonores associé à la RD14 (catégorie 3 et 4) répertorié au titre de l'article R.123-11 b) |